



Vos cartes vertes ne sont pas jointes à ce courrier ?

Elles vous parviendront rapidement par pli séparé.

Celles en votre possession sont valables jusqu'au 31 janvier 2023.



Cher(e) sociétaire,

Les événements naturels (tempête, grêle, inondation et sécheresse) ont une nouvelle fois occupé l'actualité, faisant de 2022 une année record en termes de sinistres climatiques.

Dans le même temps, le contexte inflationniste global a nettement accéléré la hausse du coût de la réparation Auto/Moto et Habitation que nous observons déjà depuis plusieurs années.

La charge de sinistres portée par notre Mutuelle en a été inévitablement et significativement affectée, rendant nécessaire une hausse des cotisations et des franchises des contrats Auto/Moto et Habitation pour 2023.

Conscient de la conjoncture d'augmentation générale des prix, et dans le but de préserver le plus possible le pouvoir d'achat de ses sociétaires, le Groupe Matmut a décidé de ne pas appliquer de majoration aux cotisations de bon nombre de ses autres contrats :

- Corporels : contrats Familial Complémentaire, Multirisques Accidents de la Vie et Assurance Scolaire ;
- Mobilité raisonnée : contrats couvrant les engins de déplacement personnel motorisés et les vélos/vélos à assistance électrique ;
- Santé animale : contrat Assur'4 Pattes (hors évolution liée à l'âge de l'animal).

En outre, afin d'ancrer sa contribution en faveur d'un parc automobile plus respectueux de l'environnement, aucune augmentation ne sera appliquée aux souscripteurs d'un contrat couvrant un véhicule électrique (hors évolution liée à la sinistralité).

Des mesures complémentaires sont également prises au profit des jeunes dont le pouvoir d'achat est durement mis à l'épreuve : la cotisation des contrats Habitation Matmut Étudiants est gelée en 2023 et une remise de 100 € sera accordée aux moins de 25 ans à la recherche d'un emploi titulaires d'un contrat Auto souscrit auprès de la Matmut.

En vous remerciant encore de votre confiance, je vous souhaite de belles fêtes de fin d'année.

Nicolas Gomart
Directeur Général Matmut





Auto

Offre commerciale

**Garantie
Bris de Glaces**

**+ Réparateurs
glaciers agréés**

= 0 franchise*

* Conditions complètes
de l'offre disponibles en agences
et sur matmut.fr

Lorsqu'un sinistre survient, vous avez le libre choix du garage qui effectuera vos réparations.

Si vous choisissez l'un des 4500 réparateurs agréés Matmut, vous n'aurez pas à faire l'avance des frais pour les dommages de votre véhicule, déduction faite de la franchise éventuelle à votre charge.

Disposition exceptionnelle du 1^{er} janvier au 30 juin 2023

En cas de bris de glace, vous n'aurez aucune franchise à régler si vous faites remplacer votre pare-brise auprès d'un réparateur glacier agréé Matmut.



Habitation

Pensez à souscrire l'option Panne électroménager, c'est bon pour votre budget

Une assurance est souvent proposée lors de l'achat d'un appareil électroménager. Or, savez-vous que l'option Panne électroménager du contrat Habitation Matmut peut couvrir les appareils électroménagers de plus de 150 € situés ou utilisés dans votre logement ? Avec une seule option, pour 4 € par mois (tarif 2023), vos appareils sont garantis sans franchise jusqu'à leurs 7 ans en cas de panne.



Santé animale

Assur'4pattes, c'est le bon choix pour votre animal

Une mutuelle santé animale, c'est pratique pour être remboursé des frais vétérinaires. À la Matmut, le contrat Assur'4pattes prévoit en plus un accompagnement en cas de fugue du chien ou du chat et une solution de garde personnalisable en cas d'hospitalisation du maître.

Matmut & Co, Société Anonyme au capital de 66 015 268 € entièrement libéré. N° 487 597 510 RCS Rouen. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 66, rue de Sotteville 76100 Rouen. Adresse postale : 76030 Rouen CEDEX 1.



Assurance vie

Connaissez-vous les solutions d'épargne Matmut ?

Pour se constituer un complément de revenu ou un capital ? Financer un projet ? Ou encore anticiper votre succession et protéger vos proches ?

Nous vous accompagnons pour vous proposer la solution adaptée à vos besoins. Et profitez de notre offre :

0 % de frais sur votre premier versement !

Pour la souscription d'un Complice Retraite* ou d'un Complice Vie jusqu'au 31 décembre 2022.

* Les montants investis après le 15 décembre seront pris en compte pour l'année fiscale 2023.

Complice Vie - Produit d'assurance vie distribué par Matmut - Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances et Matmut Patrimoine - Société par Actions Simplifiée à associée unique au capital de 50 000 € entièrement libéré immatriculé au RCS de Rouen sous le n° 532 932 290 - N° ORIAS 12068550 - www.orienta.fr - Conseiller en investissements financiers, membre de la CNCIF, chambre agréée par l'AMF, intermédiaire en opérations de banque et de services de paiement (mandataire exclusif et mandataire d'intermédiaire), intermédiaire en assurances, carte professionnelle n° CPI 7501 2018 000 036 147, activité de transaction sur immeubles et fonds de commerce - CCI de Rouen - Ne peut percevoir d'autres fonds, effets ou valeurs que ceux représentatifs de sa rémunération - Sièges sociaux : 66, rue de Sotteville 76100 Rouen - et assuré par Cardif Assurance Vie sous la marque commerciale AEP - Assurance Epargne Pension, sis 76, rue de la Victoire 75009 Paris, établissement complémentaire de Cardif Assurance Vie, entreprise régie par le Code des assurances, Société Anonyme au capital de 719 167 488 € dont le siège social est 1, boulevard Haussmann 75009 Paris, enregistrée sous le n° RCS Paris 732 028 154.

Complice Retraite - Produit retraite distribué par Matmut - Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances et Matmut Patrimoine - Société par Actions Simplifiée à associée unique au capital de 50 000 € entièrement libéré immatriculé au RCS de Rouen sous le n° 532 932 290 - N° ORIAS 12068550 - www.orienta.fr - Conseiller en investissements financiers, membre de la CNCIF, chambre agréée par l'AMF, intermédiaire en opérations de banque et de services de paiement (mandataire exclusif et mandataire d'intermédiaire), intermédiaire en assurances, carte professionnelle n° CPI 7501 2018 000 036 147, activité de transaction sur immeubles et fonds de commerce - CCI de Rouen - Ne peut percevoir d'autres fonds, effets ou valeurs que ceux représentatifs de sa rémunération - Sièges sociaux : 66, rue de Sotteville 76100 Rouen - et assuré par Cardif Retraite sous la marque commerciale AEP - Assurance Epargne Pension - Société Anonyme au capital de 200 000 € - RCS Paris 903 364 321 - Fonds de Retraite Professionnelle Supplémentaire régi par le Code des assurances - Siège social : 1, boulevard Haussmann 75009 Paris.

Les garanties et options évoquées dans ce document s'appliquent dans les limites, plafonds et conditions définis aux contrats. Les conditions complètes des offres sont disponibles en agences et sur matmut.fr.

✉ : 76030 ROUEN CEDEX 1

☎ : 02 35 03 68 68

N° Souscripteur: 980 0023 49496 P

UG32

PAGE 01/02

Relevé n°008 - Vos contrats à la date du 07/12/22

Votre adresse mail : GILBERTCARUSO@GMAIL.COM

Si votre situation a changé, merci de nous contacter. Pour toute information sur vos cotisations, reportez-vous à la lettre jointe.

Votre Agence Conseil : 28 RUE BELGRAND 75020 PARIS Tel : 01 43 66 35 92

	Matmut/Smac	Cotisation annuelle TTC	24,00 €
Formule renforcée		Cotisation HT :	21,62 €
- Assurances/Forfaits blessures graves ou décès suite accident		<i>Dont Protection Juridique : 10,58 €</i>	
- Protection Juridique "vie privée"		Taxes :	2,38 €
	01 RENAULT FA-802-CX	Cotisation annuelle TTC	285,00 €
Formule Tiers « Auto 4D » - Option(s) souscrite(s) : Assistance panne 0km, Protection juridique (bien assuré), Bris de pare-brise			
Bonus 50 % + Bonus Matmut 15 % (soit un coefficient 0.35)		Cotisation de référence HT soumise au Bonus/Malus : 330,56 €	
Avantage(s) tarifaire(s) :		Cotisation HT après application du Bonus/Malus :	115,70 €
Auto 4D : 10 %		<i>Dont Catastrophes Naturelles : 0,06 €</i>	
		Cotisation HT non soumise au Bonus/Malus :	105,04 €
		<i>Dont Protection Juridique : 17,76 €</i>	
		Taxes et frais de gestion :	64,27 €
	81 Propriétaire Non Occupant	Cotisation annuelle TTC	149,80 €
Maison située 46700 PUY L EVEQUE - Option(s) souscrite(s) : Protection juridique (biens assurés)			
		Cotisation HT :	128,44 €
		<i>Dont Catastrophes Naturelles : 8,64 €</i>	
		<i>Dont Protection Juridique : 33,28 €</i>	
		Taxes :	21,36 €
	82 Terrain/Bâtiment Non Habitable	Cotisation annuelle TTC	34,00 €
Situé 46700 CASSAGNES			
		Cotisation HT :	25,68 €
		<i>Dont Protection Juridique : 8,80 €</i>	
		Taxes et frais de gestion :	8,32 €

CARUSO GILBERT
CHEZ MME DORTHE
28 RUE DE LA DHUIS

75020 PARIS



✉ : 76030 ROUEN CEDEX 1
☎ : 02 35 03 68 68
N° Souscripteur: 980 0023 49496 P
Relevé n°008 - Vos contrats à la date du 07/12/22

UG32

🏠 83 Terrain/Bâtiment Non Habitable		Cotisation annuelle TTC	67,90 €
Situé 46700 PUY L EVEQUE			
Cotisation HT :		50,56 €	
Dont Catastrophes Naturelles : 1,00 €			
Dont Protection Juridique : 18,08 €			
Taxes et frais de gestion :		17,34 €	
Total de vos cotisations TTC		560,70 €	
Montant à payer		560,70 €	

VOTRE ECHEANCIER

Prélèvements effectués sur le compte :
MR GILBERT CARUSO
CREDIT AGRICOLE
XXXXXXXXXXXX - XXXX XXXX XXXX XX50 0100 4795 6XX

Mandat RUM SOC980002349496PMDT01 ICS FR43ZZZ299936

prélèvement prévu le 05/01/23	46,72 €
prélèvement prévu le 06/02/23	46,72 €
prélèvement prévu le 06/03/23	46,72 €
prélèvement prévu le 05/04/23	46,72 €
prélèvement prévu le 05/05/23	46,72 €
prélèvement prévu le 05/06/23	46,72 €
prélèvement prévu le 05/07/23	46,72 €
prélèvement prévu le 07/08/23	46,72 €
prélèvement prévu le 05/09/23	46,72 €
prélèvement prévu le 05/10/23	46,72 €
prélèvement prévu le 06/11/23	46,72 €
prélèvement prévu le 05/12/23	46,78 €

TOTAL 560,70 €

CARUSO GILBERT
CHEZ MME DORTHE
28 RUE DE LA DHUIS

75020 PARIS

Bien comprendre votre avis d'échéance

■ LES TAXES ET CONTRIBUTIONS

Les cotisations d'assurance ne sont pas soumises à la TVA mais à **plusieurs taxes spécifiques collectées pour le compte de l'État** : Taxe Spéciale sur les Conventions d'Assurance, contributions au Fonds de garantie des assurances obligatoires de dommages et au Fonds d'indemnisation des victimes du terrorisme (ex : sur le **contrat Auto**, 35 % de taxes appliquées pour la garantie de Responsabilité civile ; sur le **contrat Habitation**, 30 % pour la garantie Incendie).

■ LA MATMUT EN 1 CLIC

Connectez-vous à vos espaces personnels :

- sur **matmut.fr** depuis une tablette, un ordinateur ou un smartphone avec votre identifiant/mot de passe,
- avec l'application **Ma Matmut** depuis votre smartphone ou tablette, soit avec votre identifiant/mot de passe, soit par reconnaissance faciale ou empreinte digitale si votre appareil mobile le propose.

Votre Espace Personnel vous permet de :

- réaliser des devis,
- consulter vos contrats,
- télécharger vos attestations d'assurance,
- déclarer vos sinistres et suivre leur gestion.

Vérifiez que l'adresse électronique et que les données contenues dans votre Espace Personnel et utilisées pour nos échanges, sont à jour. Dans le cas contraire, signalez-le nous.

INFORMATIONS LÉGALES

Les dispositions ci-après sont applicables aux contrats à tacite reconduction couvrant des personnes physiques en dehors de leurs activités professionnelles. Vous avez la possibilité :

- de ne pas les reconduire à l'échéance annuelle en les dénonçant dans un délai de 20 jours suivant l'envoi du présent avis d'échéance. Ces dispositions ne sont pas applicables aux assurances sur la vie et aux assurances de groupe,
- d'en demander la résiliation à tout moment, sans frais ni pénalités, à l'expiration d'un délai d'un an à compter de leur première souscription, lorsque ces contrats comportent des garanties :
 - de responsabilité civile automobile ou de responsabilité civile locative d'immeuble d'habitation. Le nouvel assureur effectue alors, pour votre compte, les formalités nécessaires à l'exercice du droit de résiliation,
 - de responsabilité civile propriétaire/copropriétaire d'immeuble d'habitation ou d'occupant (propriétaire ou non) d'un immeuble autre que d'habitation.

La résiliation des contrats prend effet un mois après que nous en avons reçu notification.

Pour l'assurance des véhicules terrestres à moteur, en cas de dommage garanti par votre contrat, vous avez la faculté de choisir le professionnel de la réparation auquel vous souhaitez recourir.

Matmut - Mutuelle assurance des travailleurs mutualistes, Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des Assurances, 66 rue de Sotteville - 76100 Rouen.

Matmut Mutualité, Mutuelle soumise aux dispositions du Livre II du Code de la Mutualité, immatriculée au répertoire SIRENE sous le numéro 775 701 485, 66 rue de Sotteville - 76100 Rouen.

Matmut Protection Juridique, SA au capital de 7 500 000 € entièrement libéré, 423 499 391 RCS ROUEN. Entreprise régie par le Code des Assurances, 66 rue de Sotteville - 76100 Rouen.

Matmut Vie, SA au capital de 26 100 000 € entièrement libéré, 344 898 358 RCS ROUEN. Entreprise régie par le Code des Assurances, 66 rue de Sotteville 76100 Rouen.

Assurance Mutuelle des Fonctionnaires, Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des Assurances. Siret 784 394 397 00029. Siège social : 111 rue du Château des Rentiers - 75013 Paris.